

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 avril 2019

Vote des taux d'imposition 2019

Suite au vote des taux de l'intercommunalité intervenu le 25 mars dernier, le maire expose les effets du lissage des taux intercommunaux et donne connaissance des bases communales notifiées pour 2019, à savoir :

- taxe d'habitation : 919 000 € soit + 2,91 %
- foncier bâti : 561 500 € soit + 1,87 %
- foncier non bâti : 60 500 € soit + 2,09 %.

Le conseil municipal décide de maintenir l'imposition cumulée entre les taux communaux et intercommunaux des années précédentes et fixe les taux communaux comme suit :

- taxe d'habitation : 13,27 %
- foncier bâti : 13,05 %
- foncier non bâti : 35,22 %.

Attribution des marchés de l'espace multifonctions

Le maire présente le rapport d'analyse établi par l'équipe d'ingénierie suite à l'appel d'offres. Après avoir étudié le rapport présentant les 62 offres reçues pour les 12 lots, le conseil municipal décide d'attribuer aux entreprises suivantes :

- Terrassement – VRD – espaces verts : entreprise Fontenat de Bourg en Bresse pour 137 335 € HT
- Maçonnerie – gros œuvre : entreprise Guerrier de Bourg en Bresse pour 202 806 € HT
- Charpente – couverture – zinguerie : entreprise Tissot de St Julien/Reyssouze pour 53 378 € HT
- Etanchéité : entreprise Dazy de Replonges pour 53 528 € HT
- Menuiseries extérieures aluminium : entreprise MTM de Buellas pour 94 704 € HT
- Revêtements de façade : entreprise CETIF de Chalamont pour 13 462 € HT
- Isolation, plâtrerie, peinture, plafonds : entreprise Poncin de Foissiat pour 71 904 € HT
- Menuiseries intérieures bois : entreprise Béal de Montrevel en Bresse pour 110 014 € HT
- Carrelage, faïences : entreprise Jacquet de Curtafond pour 51 358 € HT
- Plomberie, sanitaire, chauffage ventilation : entreprise Juillard de Bourg en Bresse pour 126 024 € HT
- Electricité, courants faibles : entreprise Neveu de Bourg en Bresse pour 52 202 € HT
- Equipements de la cuisine : entreprise Joseph de Bourg en Bresse pour 27 000 € HT.

et autorise le maire à signer les marchés.

Renouvellement du bail du multiple rural

Le maire informe l'assemblée que le bail arrive à échéance le 6 avril prochain. Il donne connaissance à l'assemblée de sa rencontre avec l'exploitant. Les deux parties sont d'accord pour conserver les mêmes conditions, seulement des modifications mineures d'adresses, de destination des locaux sont nécessaires. Le conseil décide le renouvellement, charge l'étude notariale de Montrevel en Bresse d'établir l'acte et autorise le maire à signer les pièces.

Attribution de différents travaux ou achats prévus au budget

Après la présentation du devis des différentes entreprises par le maire, le conseil décide d'attribuer les travaux suivants :

- remplacement des baignoires par des douches à l'italienne dans les deux logements locatifs aux entreprises Adam Plomberie de Confrançon pour la somme de 5 198 € HT et Jacquet Carrelage de Curtafond pour la somme de 1 174,25 € HT
- remplacement du plafond de la cuisine du restaurant Charmes de Bresse par l'entreprise Druguet de Montrevel en Bresse pour la somme de 2 700 € HT, il reste à faire chiffrer le remplacement des pavés d'éclairage
- peinture intérieure de l'église à l'entreprise Druguet de Montrevel en Bresse pour la somme de 13 959 € HT, en précisant que l'intervention doit être impérativement programmée pour novembre 2019
- fourniture et pose de volets roulants solaires dans les trois classes soit 16 équipements à l'entreprise Métallerie Favre de St Didier d'Aussiat pour la somme de 11 445 € HT, une deuxième tranche pourra être programmée dans les années futures, s'agissant d'un produit de marque qui est suivi
- rappel qu'il y a eu la nécessité de renouveler l'ensemble de l'équipement sonnerie des cloches de l'église et de deux moteurs d'entraînement suite à une surtension, l'entreprise Bodet Campanaire titulaire du contrat d'entretien a effectué les travaux pour la somme de 4 957 € HT
- pose de 14 vases sur les emplacements du colombarium n'en disposant pas à l'entreprise Véronèse de Montrevel en Bresse pour la somme approximative de 2 500 € HT, une remise est en cours de négociation,

la décision du fournisseur de défibrillateur est dans l'attente de comparaison de plusieurs offres.

Point sur le budget de l'agglomération, présentation et réflexion sur le PET (Plan d'Équipement Territorial)

Le maire informe l'assemblée que le principe d'une dotation de 15 millions d'euros d'investissement sur 3 ans est en cours d'études par l'exécutif communautaire. Cette dotation, selon son mode de calcul en cours de validation, s'élèverait à 3 millions sur 3 ans pour le territoire Bresse (ex com-com de Montrevel en Bresse et ex com-com de St Trivier de Courtes) et sera réservée à des projets d'investissements intercommunaux. Une réflexion entre les 5 maires du secteur est engagée.

Compte-rendu du litige en urbanisme

Le maire donne lecture du jugement rendu par le tribunal administratif de Lyon le 12 mars dernier concernant l'affaire Sapet/Simonet. Dans un premier temps, la commune a commis une erreur d'appréciation sur le motif de reconstruction. Dans un second temps, le tribunal suit totalement la requête de la commune et de son service instructeur et précise que les documents fournis ne permettent pas d'établir si c'est un projet à l'identique et surtout le tribunal a mis en exergue les nombreuses discordances fournies. Il précise que la commune était fondée à refuser les demandes de permis sollicitées. Il rejette la requête de Mr Sapet et Mme Simonet.

Questions diverses

Compte-tenu que l'agent communal d'entretien travaille à temps partiel thérapeutique à raison de 3h30 par jour, le conseil municipal décide d'externaliser la tonte du terrain de sports et retient l'entreprise Nature Concept de Méziériat pour une somme de 5 000 € pour une moyenne de 28 tontes.

Le maire informe l'assemblée d'une difficulté survenue au cours de la dernière location de la salle des fêtes.

Il est rappelé qu'une réunion sur le projet de territoire est organisée par l'agglomération à St Trivier de Courtes le 9 avril à 19 h. L'ensemble des élus est invité.

Le scrutin des élections européennes est fixé au 26 mai de 8 h à 18 h. Trois groupes seront organisés pour la tenue du bureau de vote.